

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 02335
Numéro SIREN : 453 845 125
Nom ou dénomination : A.F.I

Ce dépôt a été enregistré le 04/10/2021 sous le numéro de dépôt 124637

A.F.I
Société par actions simplifiée
au capital de 382 000 euros
Siège social : 15 rue Daru, 75008 PARIS
453 845 125 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 13 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un ,
Le 13 septembre,
A 19 heures,

Monsieur Antoine FAUGER,
demeurant 4 Sentier des Matrais, 92170 VANVES.

Associé unique de la société A.F.I.

A pris la décision suivante relative à la nomination d'un Directeur Général.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, nomme en qualité de Directeur Général, sans limitation de durée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat du Président :

Agnès FAUGER
née le 13 mars 1967 à ST CLOUD
de nationalité française
demeurant 4 Sentier des Matrais , 92170 VANVES

Conformément aux dispositions des statuts, Agnès FAUGER disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Agnès FAUGER aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Agnès FAUGER ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Antoine FAUGER

